

<i>DEPARTEMENT</i>
<i>VAL D'OISE</i>
<i>ARRONDISSEMENT</i>
<i>ARGENTEUIL</i>
<i>CANTON</i>
<i>TAVERNY</i>
<i>COMMUNE</i>
<i>BESSANCOURT</i>

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N°43/2022

DECISION

Demande de subvention auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) pour l'achat de capteurs CO2 et température dans les classes d'élé

Le 21 novembre 2022

Le Maire, Jean-Christophe POULET,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délégation du Conseil municipal accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 01-08-07-20 en date du 8 juillet 2020 ;

Considérant la volonté de la ville de déployer dans chaque classe de maternelle et d'élémentaire des capteurs CO2 et température ;

Considérant le montant total de l'achat de 42 capteurs à 9 886,08€ TTC ;

Considérant la mise en place d'un soutien exceptionnel de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) à hauteur de 8€ par élève ;

Considérant que l'achat de ces capteurs est éligible à la demande de subvention de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN).

DECIDE

Article 1^{er} : de solliciter la subvention auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN).

Article 2 : de signer tout document afférent à la présente demande de subvention et à son attribution.

Article 3 : les recettes découlant de l'exécution de la présente décision seront constatées au budget communal.

Article 4 : de préciser que la présente décision sera consignée au registre des décisions municipales et rapportée au Conseil Municipal ;

Article 5: La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Ampliation sera faite

- Sous-préfet de l'arrondissement d'Argenteuil
- Trésor public


Le Maire,
Jean-Christophe POULET

